



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juillet 2023
Français
Original : anglais
Anglais, français et espagnol
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2023

5-8 septembre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Malawi

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Malawi est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 53 140 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 220 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2024-2028.

* E/ICEF/2023/24.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Malawi compte 19,8 millions d'habitants¹, dont 51 % d'enfants âgés de 0 à 17 ans et 24 % d'adolescents (âgés de 10 à 19 ans²).

2. Malgré des réformes économiques et structurelles menées dans le cadre d'un projet ambitieux à l'horizon 2063 (Malawi 2063³), le Malawi demeure l'un des pays les plus pauvres du monde. En 2020, à l'échelle de l'Afrique subsaharienne, le pays affichait ainsi le deuxième pourcentage le plus élevé de personnes vivant dans l'extrême pauvreté⁴. Au Malawi, 61,7 % de la population est victime de pauvreté multidimensionnelle. Le taux de pauvreté est plus élevé dans les zones rurales (70 %) que dans les zones urbaines (25,7 %⁵). Chez les enfants, le taux de pauvreté multidimensionnelle s'élève à 60,5 %. Le niveau de couverture des services sociaux et de la protection sociale est encore très insuffisant et ne permet pas d'atténuer les vulnérabilités des enfants en situation de pauvreté. De plus, les inégalités d'accès aux services sociaux renforcent les phénomènes d'exclusion, en particulier pour les enfants les plus marginalisés, notamment les enfants handicapés ou atteints d'albinisme et ceux qui vivent dans des zones exposées aux chocs climatiques.

3. Confrontée à des chocs macroéconomiques tels que l'inflation élevée, le chômage ou encore la faible productivité agricole (également menacée par les changements climatiques et leurs graves répercussions), la croissance économique du Malawi a peu de chances de rattraper les projections établies avant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le déficit budgétaire et la dette extérieure freinent considérablement la croissance et le montant alloué au service de la dette dépasse le budget de l'ensemble des secteurs sociaux combinés. Le déclin économique limite la capacité du pays à financer des politiques nationales et à proposer des services adaptés aux besoins des enfants. Pour l'année 2023-2024, la part des dépenses publiques allouée à des secteurs bénéficiant aux enfants devrait baisser pour atteindre 28 % du budget national total, son plus bas niveau en 5 ans⁶.

4. Le Malawi se classe cinquième dans l'Indice mondial des risques climatiques pour 2021⁷. Selon l'Indice des risques climatiques pour les enfants (UNICEF, 2021), le Malawi fait partie des 40 pays aux communautés les plus vulnérables et les plus exposées à des risques climatiques pour les enfants. Le Malawi est particulièrement sensible aux chocs climatiques et environnementaux, notamment les inondations, la sécheresse, les cyclones et la chaleur extrême. Ces phénomènes se caractérisent par une fréquence et une ampleur de plus en plus importantes, et font désormais partie des principales menaces qui pèsent sur les enfants du Malawi. Une récente étude⁸ a montré que les catastrophes d'origine climatique avaient abouti à des pertes humaines et au déplacement de milliers de personnes, et causé des dégâts ou des perturbations sur les routes, dans les établissements de santé, dans les

¹ Bureau national de la statistique du Malawi, *2018–2050 Population Projections report* (Rapport sur les projections démographiques pour la période 2018-2050), 2020.

² Ibid.

³ Commission nationale de planification du Malawi, *Malawi 2063: Malawi's Vision — An inclusively wealthy and self-reliant nation* (Malawi 2063 : La vision du Malawi — Une nation riche et autonome pour tous), 2020.

⁴ Banque mondiale, *Malawi Poverty Assessment* (Évaluation de pauvreté du Malawi), 2020.

⁵ Bureau national de la statistique du Malawi, *Malawi Multidimensional Poverty Index Report* (Rapport sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle au Malawi), 2021.

⁶ *Malawi Rapid National Budget Analysis for 2023-24*, (Analyse rapide du budget national du Malawi pour 2023-2024).

⁷ Germanwatch, *Global Climate Risk Index 2021* (Indice mondial des risques climatiques 2021), p. 8.

⁸ *Climate Landscape Analysis for Children in Malawi* (Analyse du paysage climatique pour les enfants au Malawi), 2022.

établissements scolaires et dans les systèmes d'alimentation électrique sur l'ensemble du territoire. Confronté à de fréquentes épidémies de choléra, à un paludisme endémique et à la résurgence de la poliomyélite et d'autres maladies évitables par la vaccination, le Malawi a besoin d'un système de santé résilient et réactif, capable de faire face au déclenchement de crises simultanées.

5. Au Malawi, les enfants, les adolescents et les femmes sont confrontés à de nombreuses privations qui compromettent leur survie. Le taux de mortalité maternelle, qui s'élève à 381 décès pour 100 000 naissances vivantes, compte parmi les plus élevés au monde⁹. Le taux de mortalité néonatale (26 décès pour 1 000 naissances vivantes) est également très élevé et représente environ la moitié des décès d'enfants âgés de moins de 5 ans dans le pays. Le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans est de 56 décès pour 1 000 naissances vivantes, avec un écart considérable entre le quantile le plus pauvre et le quantile le plus riche (62 décès contre 39 décès pour 1 000 naissances vivantes¹⁰). Les principales causes de mortalité infantile sont le paludisme, le VIH/sida, la pneumonie et la diarrhée. On estime que 41 000 enfants n'ont pas reçu de vaccin contre la poliomyélite et d'autres maladies évitables par la vaccination, et que 52 000 enfants âgés de 0 à 14 ans vivent avec le VIH¹¹. Les obstacles rencontrés comprennent notamment la faible couverture des services de santé dans les zones rurales, le manque de personnel de santé qualifié, le financement insuffisant des soins de santé¹² et la fragilité des plateformes communautaires de prestations de santé au sein des services de soins de santé primaires.

6. Au Malawi, la malnutrition reste un enjeu de santé publique : 35,5 % des enfants âgés de moins de 5 ans présentent un retard de croissance, 12,8 % une insuffisance pondérale et 3 % souffrent d'émaciation¹³. Dans le cycle d'enseignement primaire, environ 63 % des enfants présentent une carence en fer, 60 % une carence en zinc et 32 % des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie. Les données de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS 2019-2020) montrent que 83 % des enfants de 6 à 23 mois sont en situation de « pauvreté alimentaire »¹⁴, confrontés à une insécurité alimentaire liée aux conséquences des changements climatiques et à la pauvreté. Les facteurs aggravants incluent, entre autres, le manque d'informations et de connaissances des personnes qui s'occupent d'enfants concernant les bonnes pratiques de soins, ainsi que le manque de capacités du personnel de première ligne en matière de services nutritionnels et de promotion des bonnes pratiques.

7. L'enregistrement des naissances, qui joue un rôle essentiel dans l'accès aux services sociaux, reste faible et ne concerne que 67 % des enfants âgés de moins de 5 ans¹⁵. Un tiers des enfants doivent encore être enregistrés, principalement dans les zones rurales pauvres. Parmi les obstacles rencontrés, figurent notamment les capacités limitées du système d'enregistrement des faits d'état civil, une coordination insuffisante et le manque d'informations dont disposent les personnes qui s'occupent d'enfants concernant l'importance de l'enregistrement des naissances.

8. L'accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) sûrs et de qualité reste difficile, avec des effets négatifs sur les résultats obtenus en matière de

⁹ Organisation mondiale de la Santé (OMS) et autres organismes, *Trends in Maternal Mortality: 2000 to 2020* (Évolution de la mortalité maternelle : 2000-2020), 2023.

¹⁰ National Statistical Office, 2021, *Malawi Multiple Indicator Cluster Survey (MICS) 2019-20, Survey Findings Report*, Zomba, Malawi: National Statistical Office.

¹¹ Estimations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 2022.

¹² OMS, Base de données mondiale sur les dépenses de santé.

¹³ MICS, 2019-2020.

¹⁴ La « pauvreté alimentaire » correspond au pourcentage d'enfants qui n'ont pas accès à la diversité alimentaire minimale nécessaire à leur croissance et à leur développement.

¹⁵ MICS 2019-2020.

santé, de nutrition et d'éducation des enfants. Dans les zones rurales, environ 26 % des ménages n'ont pas accès à des services de base d'approvisionnement en eau potable, 54 % à des services élémentaires d'assainissement et 72 % à des installations de lavage des mains équipées de savon¹⁶. Plus de 24 % des établissements scolaires et des établissements de santé sont dépourvus de services EAH¹⁷. Le manque de services EAH touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, qui parcourent chaque jour de longues distances pour aller chercher de l'eau. Les obstacles rencontrés comprennent notamment la perturbation récurrente des systèmes d'approvisionnement relatifs aux services EAH, liée à la fréquence de catastrophes telles que les inondations et la sécheresse, ainsi que le manque de capacités en matière de planification et de mise en œuvre de solutions innovantes et résilientes face aux changements climatiques. Le secteur EAH, qui fait l'objet d'investissements limités, doit encore se doter de normes.

9. Des efforts supplémentaires doivent être déployés afin d'améliorer la qualité des services de développement de la petite enfance et de renforcer leur intégration dans d'autres secteurs. Sur le plan de l'apprentissage et du développement physique, social et émotionnel, 59 % des enfants âgés de 3 à 4 ans sont sur la bonne voie, contre seulement 17 % en matière de lecture et de calcul. De plus, ils ne sont que 34 % à suivre un enseignement préprimaire¹⁸. Les garderies communautaires pour la petite enfance sont gérées par du personnel non qualifié, ce qui nuit à la qualité du service et contribue aux mauvais résultats d'apprentissage observés dans l'enseignement primaire. Ces garderies ne font pas encore partie du système public d'éducation, mais des projets allant en ce sens sont actuellement à l'étude. Au Malawi, l'enseignement préprimaire n'est pas obligatoire et, en l'absence d'un cadre et de normes établis à l'échelle nationale, les dépenses publiques qui y sont consacrées restent limitées.

10. Le taux d'achèvement du cycle d'enseignement primaire est passé de 53 % en 2020 à 56 % en 2022, tandis que le taux net de scolarisation a diminué de 90 % à 88 % sur la même période en raison de la pandémie de COVID-19. Dans le cycle d'enseignement secondaire, le taux net de scolarisation est resté faible et s'élevait à 16,6 % en 2022. Le taux d'abandon des adolescentes a augmenté, passant de 6,4 % en 2019 à 7,4 % en 2022¹⁹. Les grossesses précoces et le travail et le mariage des enfants contribuent à une sortie précoce du système éducatif. Dans le même temps, la couverture limitée des services dans les zones isolées et le manque de souplesse et de diversité dans les modalités d'enseignement proposées freinent le processus d'apprentissage. Le manque d'installations EAH dans les établissements scolaires contribue aux faibles taux de fréquentation, en particulier chez les filles.

11. La qualité de l'éducation demeure faible. Seuls 18,9 % des enfants âgés de 7 à 14 ans maîtrisent les compétences fondamentales en lecture et 12,6 % en calcul²⁰. Les enseignants ne disposent pas des capacités nécessaires pour adopter des méthodes pédagogiques sensibles aux questions de genre et seuls 25 % d'entre eux utilisent des supports pédagogiques dans leur environnement d'apprentissage²¹. Avec un ratio de 98 élèves par classe, les enseignants, confrontés à des classes surchargées, ne sont pas suffisamment équipés pour faire face au large éventail de besoins des élèves²². Pour plus de sûreté, de résilience, d'inclusion et de diversité, les environnements d'apprentissage doivent faire l'objet de cadres et de normes renforcés. Pour les filles, les possibilités de transition de l'école à l'emploi sont limitées : 24,9 % des filles

¹⁶ Ibid.

¹⁷ OMS et UNICEF, données du Programme commun de suivi.

¹⁸ MICS 2019-2020.

¹⁹ Système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE), 2021 et 2022.

²⁰ MICS 2019-2020.

²¹ Enquête longitudinale sur les écoles du Malawi, 2021.

²² SIGE, 2022.

âgées de 15 à 19 ans n'ont pas d'emploi et ne suivent aucun enseignement ou formation, contre 13,7 % des garçons²³.

12. En 2022, la Commission des droits de l'homme du Malawi a fait état d'une augmentation du nombre de cas de maltraitance à l'égard des enfants, allant du travail des enfants à la négligence en passant par la maltraitance physique et les abus sexuels. Le travail des enfants concerne 14 % des enfants âgés de 5 à 17 ans, principalement dans les zones rurales et les ménages les plus pauvres. Les châtimements corporels sont largement répandus dans les établissements scolaires et les garderies ; 82 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ont été confrontés à des pratiques disciplinaires violentes à domicile et le pourcentage d'enfants exposés à une discipline sévère a augmenté, passant de 6 à 17 %²⁴. Dans le même temps, les connaissances des personnes qui s'occupent d'enfants en matière de discipline et d'éducation positives sont insuffisantes et les enfants ne sont pas informés de leurs propres droits ni des mécanismes susceptibles de leur garantir une protection. Les mécanismes d'orientation ne font pas l'objet d'une coordination suffisante et les cadres juridiques visant à interdire les châtimements corporels sont mal appliqués.

13. La violence sexuelle est très répandue chez les adolescents, dont la situation est aggravée par de forts taux de VIH et de grossesse — une fille sur cinq et un garçon sur sept indiquent avoir été victimes d'au moins un abus sexuel avant l'âge de 18 ans — et 38 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant 18 ans. Les obstacles rencontrés incluent, entre autres, les normes sociales et de genre néfastes, les inégalités de genre et la discrimination à l'égard des filles, le manque de connaissances en matière de santé sexuelle et procréative et l'accès insuffisant aux services correspondants, ainsi que des systèmes de prise en charge déficients²⁵. Le Malawi n'a pas encore signé l'engagement ministériel de l'Afrique orientale et australe sur l'éducation, la santé et le bien-être des adolescents et des jeunes (2021-2030).

14. En 2022, le Malawi a signé le *Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique*. Toutefois, dans les secteurs sociaux essentiels, la prise en compte des questions relatives au handicap doit être renforcée afin de s'assurer que les personnes handicapées ont accès à l'éducation, aux soins de santé et à des équipements d'assistance, et que les survivants de violences et d'abus ont accès à une aide psychosociale, à un soutien en matière de santé mentale et à la justice²⁶. Le Gouvernement s'est engagé à respecter 21 recommandations de l'examen périodique universel visant à garantir aux personnes atteintes d'albinisme le respect de tous leurs droits fondamentaux.

15. À l'occasion de son premier plan décennal 2021-2030 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 (MIP-1²⁷) et dans le cadre d'autres plans sectoriels, le Gouvernement malawien s'est engagé à obtenir des avancées en faveur des droits de l'enfant et des

²³ Institut africain de développement économique, Copenhagen Consensus Center et Commission nationale de planification, *A Cost-Benefit Analysis: Improving industrialization and youth employment in Malawi* (Une analyse coûts-bénéfices : Améliorer l'industrialisation et l'emploi des jeunes au Malawi), 2021.

²⁴ MICS 2019-2020.

²⁵ L'UNICEF au Malawi, *Situational Analysis for Vulnerable Children* (Analyse de la situation des enfants vulnérables), 2021.

²⁶ Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, *Fact-finding mission in the Republic of Malawi on matters of children with albinism* (Mission d'enquête en République du Malawi sur les enfants atteints d'albinisme), 2022.

²⁷ Commission nationale de planification du Malawi, *The Malawi 2063 First 10-Year Implementation Plan (MIP-1), 2021-2030*, (Premier plan décennal 2021-2030 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 du Malawi, 2021-2030), 2021.

objectifs de développement durable. Le respect des droits de l'enfant nécessite une mise en œuvre, une application et un suivi plus efficaces de ces plans, comme indiqué dans les recommandations du Comité des droits de l'enfant²⁸. L'examen national volontaire 2022 du Malawi a mis en évidence la nécessité, pour le Gouvernement, de lutter contre l'instabilité économique et d'augmenter sa marge d'action budgétaire, de remédier aux inégalités et aux disparités en matière de services sociaux, de développer le capital humain au niveau des travailleurs de première ligne et des personnes s'occupant d'enfants, et de renforcer la résilience des systèmes nationaux en vue d'atténuer les chocs économiques et climatiques. La récente évaluation du programme de pays de l'UNICEF pour 2019-2023 a mis en évidence la nécessité, pour l'organisation, de se recentrer sur la question de l'équité et de renforcer les capacités nationales en matière de préparation et de résilience face aux situations d'urgence, notamment face aux crises ayant trait à la santé et à la nutrition, et aux chocs climatiques et environnementaux.

Priorités du programme et partenariats

16. Le nouveau programme de pays prévoit la réalisation progressive des droits de tous les enfants, y compris les adolescents et en particulier les plus vulnérables ou susceptibles d'être laissés de côté, à la survie, au développement, à l'éducation, à la protection et à la participation, dans le cadre d'un environnement inclusif, résilient et protecteur. Cette vision est alignée sur le projet Malawi 2063 et sur son plan de mise en œuvre pour 2021-2030 (MIP-1), sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, sur le Plan stratégique, le troisième Plan d'action pour l'égalité des sexes et la Stratégie d'innovation de l'UNICEF, ainsi que sur les objectifs de développement durable. Le programme de pays s'inspire du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028 et y contribue. Il tire pleinement parti de l'avantage comparatif de l'UNICEF, en particulier pour la réalisation des axes stratégiques prioritaires 3 (garantir des investissements et des réalisations durables en matière de développement du capital humain), 1 (favoriser une croissance durable, diversifiée et inclusive), 2 (renforcer la gouvernance institutionnelle) et 4 (s'adapter aux changements climatiques, inverser la tendance en matière de dégradation de l'environnement et soutenir la transition énergétique).

17. Les priorités inscrites dans la proposition de programme de pays ont été formulées en étroite collaboration avec le Gouvernement malawien et ont fait l'objet de consultations auprès des enfants et des adolescents, des organisations de la société civile (OSC), des donateurs et des représentants au Malawi des membres du Conseil d'administration.

18. Le programme insiste sur la nécessité d'atteindre les enfants les plus pauvres, les enfants handicapés, notamment ceux qui sont atteints d'albinisme, et les enfants des régions isolées ou des zones régulièrement touchées par les catastrophes naturelles et les chocs climatiques et environnementaux. Des efforts seront déployés pour renforcer la qualité des éléments de preuve produits et des données collectées (ventilation des données) et pour les utiliser à des fins d'identification des enfants les plus exposés aux risques. À partir d'une analyse des causes et des facteurs d'inégalité, le programme proposera un ensemble intégré de services couvrant l'ensemble du continuum de soins, de la petite enfance à l'adolescence, afin de traiter les nombreuses vulnérabilités interdépendantes qui caractérisent les enfants.

19. En vue d'accélérer l'obtention de résultats en faveur des enfants, l'UNICEF appliquera les stratégies de changement suivantes :

²⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Malawi ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/fr/countries/malawi>.

a) Des activités de plaidoyer et de communication fondées sur des données probantes et destinées à mobiliser l'opinion publique et la volonté politique, à favoriser l'évolution des politiques et la production de ressources, à donner aux enfants et aux adolescents les moyens de devenir des citoyens actifs, à renforcer la notoriété et la bonne réputation de l'UNICEF, et à promouvoir l'action en faveur des droits de l'enfant ;

b) Le renforcement des systèmes et une amélioration de la prestation de services à tous les niveaux, avec un accent mis sur la mise en place de systèmes et de services inclusifs, réactifs aux chocs et de qualité ;

c) L'adoption d'approches de participation communautaire et de changement social et comportemental, de manière à promouvoir les normes favorables aux droits des enfants et à créer une demande en matière de services ;

d) La collaboration avec les partenaires des secteurs public et privé et avec les organismes des Nations Unies, afin d'orienter les investissements publics et de renforcer la gouvernance décentralisée ;

e) L'utilisation de l'innovation et des technologies numériques afin de permettre aux jeunes d'agir en entrepreneurs sociaux pour renforcer l'efficacité de la prestation de services et accélérer l'action climatique.

20. Le programme de pays reprend à son compte les priorités identifiées dans le cadre de l'examen de la prise en compte des questions de genre dans les programmes du Malawi, mené en 2022. Tous les domaines de résultats seront concernés par la promotion des programmes transformateurs en matière d'égalité des genres, afin de lutter contre les inégalités de genre et de garantir aux adolescentes l'accès à des soins de santé sexuelle et procréative, à des parcours d'enseignement alternatifs, à des installations EAH sensibles aux questions de genre et à des services dédiés aux victimes de violences liées au genre.

21. Le programme de pays prévoit l'adoption d'une programmation sensible aux risques dans tous les domaines de l'action humanitaire et du développement, de manière à : renforcer la préparation aux catastrophes ; améliorer l'adaptation aux changements climatiques, leur atténuation et les interventions correspondantes ; renforcer la capacité de résilience des institutions, des communautés et des jeunes. Cette programmation s'alignera sur les Principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants dans l'action humanitaire et sur le Programme de transformation du Comité permanent interorganisations.

22. Le programme de pays comprend trois composantes : la survie et le développement des enfants ; l'apprentissage, le renforcement des compétences et la protection ; la politique sociale. Ces composantes sont toutes soumises à des impératifs d'efficacité et d'efficience programmatiques et opérationnelles.

Survie et développement de l'enfant

23. Cette composante vise à s'assurer que les enfants et les mères, en particulier les plus vulnérables, à la fois dans les contextes humanitaires et de développement, accèdent et recourent à des services de soins de santé primaires, de prise en charge du VIH/sida, de nutrition, de développement de la petite enfance et EAH équitables et de qualité, résilients face aux changements climatiques, et qu'ils adoptent des pratiques positives en matière de santé, d'alimentation, d'éducation parentale et d'hygiène. Cette réalisation est alignée sur les cadres nationaux en vigueur dans les secteurs de la santé, de la nutrition et de l'EAH, et contribuera directement aux réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatives au développement du capital humain.

24. La prévention et l'atténuation des chocs récurrents liés aux changements climatiques et des urgences de santé publique constituent une priorité essentielle. L'UNICEF soutiendra les efforts visant à produire des données probantes relatives aux nouvelles conséquences des changements climatiques sur les enfants. Ces données probantes permettront de renforcer les capacités de planification, de suivi et de plaidoyer relatives à l'élaboration des politiques et à la répartition des enveloppes budgétaires, afin de favoriser une action coordonnée et multisectorielle en matière de préparation aux situations d'urgence, d'intervention et de résilience aux changements climatiques.

25. Afin de réduire la mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans, l'UNICEF soutiendra les capacités du système de santé à l'échelle du pays, des districts et des sous-districts, en vue de proposer des soins et des services de qualité, intégrés et fonctionnels à tous les niveaux. Cet appui contribuera à : améliorer la gestion des systèmes d'approvisionnement et de la chaîne du froid ; renforcer les plateformes de prestation de services et les mécanismes d'orientation communautaires pour la prévention et le traitement des maladies infantiles ; améliorer la couverture vaccinale et élargir les services de prise en charge du VIH ; renforcer l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative à destination des adolescents, ainsi que les services de santé mentale et de soutien psychosocial, en particulier dans les zones rurales. Il se concentrera en priorité sur l'optimisation du processus de suivi des programmes fondé sur des données probantes, l'amélioration de la surveillance des maladies et le renforcement des capacités de résilience, de préparation et de riposte du système de santé en cas d'urgence de santé publique.

26. L'UNICEF soutiendra le passage à l'échelle des services de nutrition à destination des enfants, des adolescents et des femmes, notamment à travers la fourniture de conseils nutritionnels, la promotion des bonnes pratiques de nutrition auprès des personnes s'occupant d'enfants, la supplémentation en micronutriments et la détection et le traitement précoces de l'émaciation. L'organisation collaborera également avec ses partenaires pour s'attaquer aux facteurs responsables de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'UNICEF travaillera aux côtés des Ministères de la santé, de l'éducation, des services sociaux et de l'agriculture selon une approche multisectorielle afin d'assurer la prévention et la prise en charge de la malnutrition, la prise en compte des questions de genre dans les stratégies de changement social et comportemental, et la transformation sociale. L'accent sera mis sur : la transformation des systèmes alimentaires en vue d'améliorer l'alimentation des enfants et des adolescents, leurs pratiques et les services auxquels ils ont accès ; le renforcement de l'accès à des mécanismes de protection sociale ; la promotion de normes, de pratiques et de comportements sociaux positifs ; le renforcement de l'accès à une alimentation abordable, diversifiée et nutritive.

27. L'UNICEF soutiendra les initiatives politiques et législatives visant à améliorer la disponibilité des services EAH gérés en toute sécurité, et à résoudre les nouvelles difficultés liées aux conséquences des changements climatiques et environnementaux sur la santé des enfants. L'UNICEF soutiendra : l'élaboration de normes EAH fondées sur des données probantes ; le déploiement de services EAH innovants et résilients au sein des communautés, des établissements scolaires et des centres de santé ; le renforcement des capacités du secteur EAH ; la participation communautaire à l'instauration et à la gestion de systèmes d'approvisionnement en eau de qualité et à la promotion des bonnes pratiques en matière d'hygiène. L'UNICEF plaidera pour une augmentation des investissements en faveur du secteur EAH, qui joue un rôle essentiel dans l'atténuation de crises sanitaires telles qu'une épidémie de choléra.

28. Dans le cadre de son approche intégrée du changement social et comportemental, l'UNICEF continuera d'apporter son soutien aux garderies communautaires pour la petite enfance, qui jouent un rôle essentiel pour alimenter la

demande en services de garde de qualité et promouvoir des pratiques positives en matière d'éducation parentale et de soins attentifs, en particulier auprès des familles vulnérables des zones rurales. Il s'agit notamment d'aider ces centres à : améliorer l'inclusion des enfants handicapés ; renforcer les capacités du personnel de première ligne en vue d'offrir des services intégrés de meilleure qualité en matière de développement de la petite enfance, en lien avec les autres services sociaux ; donner aux parents et aux personnes qui s'occupent d'enfants les moyens d'adopter des pratiques et des comportements positifs en matière de discipline, de nutrition et d'hygiène des enfants ; encourager l'enregistrement des naissances et stimuler la demande en matière d'apprentissage précoce.

Apprentissage, renforcement des compétences et protection

29. Cette composante vise à s'assurer que les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, étudient dans des environnements d'apprentissage sains, sûrs et inclusifs, acquièrent des compétences transférables adaptées au XXI^e siècle, et bénéficient de services de protection de l'enfance sensibles aux questions de genre, équitables et inclusifs, y compris dans les situations d'urgence. Cette réalisation est alignée sur le Plan national d'investissement dans le secteur de l'éducation (2020-2030) et sur la Stratégie nationale de protection de l'enfance (2022-2026), et contribuera directement à l'axe stratégique prioritaire 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, relatif au développement du capital humain.

30. Afin de lutter contre la violence, de proposer des environnements d'apprentissage plus protecteurs et d'améliorer la qualité de l'éducation au profit de meilleurs résultats d'apprentissage, l'UNICEF soutiendra les efforts visant à renforcer les politiques, les stratégies, les systèmes de suivi et de supervision susceptibles d'améliorer les systèmes d'apprentissage et de les rendre plus inclusifs, plus sains, plus sûrs, plus sensibles aux questions de genre, plus réactifs aux chocs et plus résilients face aux catastrophes et aux changements climatiques. L'accent sera mis sur le renforcement des programmes scolaires de l'enseignement primaire. Le perfectionnement professionnel des enseignants et l'évaluation des apprentissages s'aligneront sur ces objectifs, à travers la consolidation des savoirs fondamentaux des élèves à chaque étape de leur cursus et le renforcement des capacités des professeurs en matière de pédagogie inclusive et sensible aux questions de genre. Cette composante favorisera une mise en œuvre plus efficace des politiques en vue d'apporter une réponse globale au problème de la violence.

31. Afin d'améliorer la couverture de l'éducation de la petite enfance, l'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation à expérimenter une offre d'éducation préscolaire au sein des écoles primaires. L'UNICEF soutiendra la conduite d'une analyse des coûts susceptible d'éclairer la mise en œuvre de cette expérimentation et contribuera à l'intégration des garderies communautaires pour la petite enfance dans le système éducatif national. Pour améliorer la qualité de l'éducation de la petite enfance, l'UNICEF soutiendra l'élaboration de normes en la matière, ainsi que les initiatives visant à garantir aux enfants handicapés l'accès aux établissements préscolaires, et la formation et le renforcement des capacités des enseignants de l'éducation de la petite enfance et du personnel de première ligne responsables du développement de la petite enfance.

32. Le programme s'attaquera aux nombreux obstacles qui entravent l'accès à l'enseignement secondaire, notamment le mariage ou le travail des enfants et les grossesses précoces, qui empêchent la scolarisation des enfants et des adolescents, et privent les adolescents d'emploi ou de formation. L'UNICEF soutiendra les efforts visant à améliorer la pertinence, l'inclusivité et la sensibilité aux questions de genre des différents parcours d'enseignement, à travers l'intégration des cursus non formels

au système éducatif national. Dans cette perspective, l'organisation travaillera en étroite collaboration avec les Ministères de l'éducation, de la jeunesse et du gouvernement local au déploiement de programmes parallèles et communautaires d'enseignement et de renforcement des compétences, inscrits dans des environnements d'apprentissage formels ou non formels.

33. Afin de lutter contre la violence envers les enfants, l'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités du personnel des services sociaux, de manière à renforcer la couverture et la qualité des services de protection offerts aux survivants de violences, de négligence, d'exploitation et de pratiques néfastes. L'UNICEF collaborera avec le Gouvernement afin de s'assurer que la législation relative à la protection des droits des enfants, en particulier concernant l'âge de l'enfant, est bien conforme aux normes internationales en vigueur et qu'elle prend en compte les recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies²⁹ relatives à la professionnalisation des travailleurs sociaux et au manque de travailleurs de première ligne dans le secteur de la protection.

34. L'UNICEF aidera les autorités et les structures communautaires de protection de l'enfance à proposer des services de réadaptation, de santé mentale et de soutien psychosocial, et à lutter contre les normes sociales et de genre néfastes en adoptant des approches fondées sur le changement social et comportemental. Les détenteurs de droits seront considérés comme des agents du changement et dotés des connaissances et compétences nécessaires pour améliorer leur usage des mécanismes d'établissement de rapports.

Politique sociale

35. Cette composante vise à sauvegarder les droits des enfants les plus vulnérables du Malawi par l'intermédiaire d'une protection sociale inclusive et fondée sur des données probantes, et des services sociaux dotés de financements efficaces. Cette réalisation est alignée sur le Programme national d'aide sociale et sur le plan stratégique relatif au Programme de transferts sociaux en espèces du Malawi pour 2022-2027, et contribuera à l'ensemble des axes stratégiques prioritaires du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

36. L'UNICEF soutiendra la mise en œuvre du troisième Programme national de protection sociale en vue d'améliorer la couverture, la qualité et l'inclusivité des interventions de protection sociale, de manière à répondre aux besoins des enfants et des familles les plus vulnérables. L'action stratégique de l'UNICEF aidera le Gouvernement à : élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies intégrées en matière de protection sociale ; améliorer le ciblage de l'aide sociale ; renforcer l'efficacité et la réactivité des systèmes nationaux de prestations sociales face aux chocs ; établir des liens intersectoriels solides à travers la mise en place de modèles « cash plus » durables ; produire des données probantes ; améliorer la coordination sectorielle.

37. Dans le cadre de la stratégie de gestion des finances publiques du Malawi pour 2023-2028 et de la nouvelle politique de décentralisation, l'UNICEF, en coordination avec le Gouvernement et les partenaires, aidera les acteurs concernés à mettre en œuvre des lois et des cadres améliorés, favorables au financement des prestations de services des secteurs sociaux. L'UNICEF se concentrera sur le renforcement des systèmes de planification, de gestion des dépenses et de compte rendu dans les secteurs sociaux, ainsi que sur la mise en place d'un processus de décentralisation fondé sur des données probantes qui jouera un rôle central pour fournir aux enfants

²⁹ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, « Observations finales concernant le rapport du Malawi valant troisième à cinquième rapports périodiques », CRC/C/MWI/CO/3-5, Genève, 2017.

des prestations de services adaptées à leurs besoins. L'UNICEF continuera à soutenir les efforts visant à améliorer la transparence et le contrôle budgétaires, et poursuivra la production de données probantes relatives aux dépenses sectorielles qui permettront de procéder à diverses améliorations, notamment en matière de ciblage des programmes et des investissements sectoriels. L'organisation garantira ainsi à chacun la possibilité de réaliser pleinement son potentiel et contribuera au plaidoyer en faveur d'une augmentation des financements issus des ressources nationales.

38. L'UNICEF soutiendra les partenaires nationaux dans la production et l'utilisation régulières de données probantes relatives à la pauvreté multidimensionnelle des enfants. L'organisation contribuera ainsi à éclairer l'action du Gouvernement pour faire de la lutte contre les principales privations des enfants et des familles une priorité des politiques, des cadres et des budgets sociaux, et pour élaborer des programmes de lutte contre la pauvreté.

Efficacité du programme

39. À des fins d'efficience et d'efficacité, l'élaboration des programmes s'appuiera sur des processus rigoureux en matière de planification stratégique, de suivi, de recherche, de production de données probantes, de gestion des connaissances, d'innovation et d'évaluation. La prise en compte des données probantes dans les activités de plaidoyer, de communication et dans le cadre des partenariats, combinée à l'expérimentation et au déploiement de solutions innovantes, permettra de favoriser la réalisation des droits des enfants. L'UNICEF continuera à renforcer la redevabilité sociale ainsi que la prise en compte du handicap, les transformations en matière d'égalité des genres et la sensibilité aux risques dans l'ensemble des composantes du programme, et à faire en sorte que l'efficacité de la gouvernance et les systèmes de gestion, notamment en matière de ressources humaines et financières, bénéficient d'investissements suffisants.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ordinaires</i>	<i>Total</i>
Survie et développement de l'enfant	14 160	112 952	127 112
Apprentissage, renforcement des compétences et protection	9 808	84 062	93 870
Politique sociale	5 323	8 010	13 333
Efficacité du programme	23 849	14 976	38 825
Total	53 140	220 000	273 140

Administration du programme et gestion des risques

40. Le Ministère des finances et des affaires économiques coordonne la collaboration entre l'UNICEF et le Gouvernement du Malawi. Le descriptif de programme de pays s'inspire du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; la mise en œuvre et le suivi s'appuient quant à eux sur des groupes de priorités stratégiques. L'UNICEF et l'UNFPA sont coresponsables de l'axe stratégique prioritaire 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui correspond au catalyseur du MIP-1 relatif au développement du capital humain. À travers ses activités de programmation conjointe et de mobilisation des ressources, l'UNICEF participera au renforcement de la

coordination et des synergies interorganisations, ce qui permettra d'améliorer la cohérence de la contribution des Nations Unies aux stratégies et aux plans nationaux visant à atteindre les objectifs de développement durable.

41. En coordination avec les autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF s'efforcera d'atténuer les risques externes liés à la vulnérabilité accrue du Malawi aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques et aux problèmes de santé environnementale. La résilience des interventions face aux chocs et l'atténuation des risques s'appuieront notamment sur des processus réguliers d'analyse et de suivi de la situation, sur l'élaboration collective de plateformes interorganisations d'alerte précoce et de préparation aux situations d'urgence, ainsi que sur des stratégies de collecte de fonds. S'agissant des risques internes ayant trait à la gestion des partenariats et à la gestion financière, l'UNICEF adoptera l'approche harmonisée sur les transferts en espèces et appliquera le principe consistant à « ne pas nuire » à l'ensemble de ses opérations, notamment à travers des mécanismes visant à renforcer la responsabilité envers les populations touchées et des mesures destinées à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus.

42. L'UNICEF mobilisera des ressources auprès des donateurs bilatéraux, multilatéraux et des partenariats programmatiques mondiaux pour faire du Malawi une priorité et mettre en place des approches innovantes susceptibles de renforcer l'efficacité et l'efficacité des partenariats avec les principales institutions gouvernementales, les OSC et les organismes des Nations Unies concernés.

43. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux en faveur des enfants et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant les résultats obtenus et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Concernant les programmes de pays, les responsabilités respectives des dirigeants aux niveaux des pays, des régions et du siège sont inscrites dans les programmes et les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

Suivi, apprentissage et évaluation

44. L'action de l'UNICEF s'inscrira dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et consistera notamment à établir des partenariats avec le Gouvernement, les universités et les OSC en vue de renforcer les capacités et les systèmes nationaux de suivi, d'évaluation, de recherche et de gestion des connaissances, et d'améliorer la qualité, la disponibilité et l'utilisation des données et des preuves, au profit de l'élaboration des programmes. L'UNICEF mettra en place des processus rigoureux d'analyse, de suivi et d'évaluation de la situation des enfants, des adolescents et des femmes et veillera, dans la mesure du possible, à ce que les données soient ventilées par classe d'âge, par zone géographique, par genre, par quintile de richesse et par handicap. Le suivi et l'évaluation de la situation des enfants, en particulier dans les situations de crise humanitaire, et l'évaluation des résultats obtenus du point de vue des réalisations, notamment concernant les objectifs de développement durable ayant trait à l'équité, s'appuieront sur des données probantes, de manière à éclairer les stratégies envisagées pour le déploiement à grande échelle des interventions les moins coûteuses et les plus efficaces.

45. Des examens et des visites de terrain semestriels et annuels permettront d'assurer le suivi des performances, en collaboration avec les partenaires. Des évaluations indépendantes et de qualité seront menées, comme indiqué dans le plan chiffré et intégré de suivi et d'évaluation. Cela permettra d'évaluer les résultats et les indicateurs présents dans les plans annuels de travail, de gestion et d'intervention d'urgence, et de renforcer l'adaptabilité des programmes en procédant sans délai à l'ajustement des stratégies. Ces exercices d'évaluation nécessitent des

investissements et un soutien en faveur des systèmes de données administratives et des enquêtes nationales menées auprès des ménages, qui constituent des sources de données fiables et peuvent donc contribuer au suivi et à l'évaluation des droits des enfants et des objectifs de développement durable. Le suivi et l'évaluation des programmes interorganisations seront menés en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies concernés. Des systèmes numériques et innovants seront mis en place pour assurer le suivi des utilisateurs finaux dans les situations d'urgence et pour solliciter un retour d'informations en temps quasi réel auprès des populations touchées, et agir en conséquence.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement du Malawi et l'UNICEF, 2024-2028

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 40</p> <p>Priorités nationales : le descriptif de programme de pays de l'UNICEF contribue au catalyseur 5 du MIP-1 (développement du capital humain), ainsi qu'aux catalyseurs 1, 2, 3, 4, 6 et 7.</p>
<p>Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : axes stratégiques prioritaires relevant de la compétence de l'UNICEF : 1 à 4</p>
<p>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5</p>

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1. D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier parmi les catégories les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, participeront au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	1. Les enfants et les mères, en particulier les plus vulnérables et ceux qui vivent dans des zones isolées et difficiles à atteindre, notamment dans les situations de crise humanitaire, accèdent et recourent à des services de soins de santé primaires, de prise en charge du VIH/sida, de nutrition, de	Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses de vaccin antidiphthérique-antitétanique-anticoquelucheux (DTC)/pentavalent à l'échelle nationale*	EDS, MICS, enquêtes intégrées auprès des ménages, enquêtes nutritionnelles	1.1. Le gouvernement dispose de capacités renforcées qui lui permettent de planifier et de coordonner les politiques, les budgets et les systèmes, et de garantir leur résilience face aux risques liés aux catastrophes et aux changements environnementaux et climatiques.	Ministères de la santé, de l'agriculture, de l'éducation et du genre ; OSC ; universités ; secteur privé	14 160	112 952	127 112
		NR : 89 % NC : 95 %						
		Pourcentage d'enfants et d'adolescents vivant avec le VIH et bénéficiant d'un traitement antirétroviral						
		NR : 82,56 % NC : 95 %						
		Pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au						

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
, ainsi qu'à l'établissement d'une croissance économique résiliente face aux chocs et plus diversifiée, inclusive et durable, dont elles tireront profit. 3. D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les enfants et les jeunes, notamment les plus vulnérables et les plus marginalisés, seront résilientes et pourront accéder à des services sociaux, d'éducation, de santé, de nutrition, d'EAH, et de protection équitables, efficaces,	développement de la petite enfance et d'EAH de qualité, équitables, réactifs aux chocs et résilients, notamment face aux changements climatiques, et adoptent des pratiques positives en matière de santé, d'alimentation, d'éducation parentale et d'hygiène.	moins quatre visites prénatales* NR : 51 % NC : 90 %		1.2. Les systèmes de santé disposent de capacités renforcées qui leur permettent de proposer des services à fort impact et équitables en matière de santé néonatale, infantile, adolescente et maternelle, et de prise en charge du VIH/sida. 1.3. Les systèmes permettant de garantir aux enfants, aux adolescents et aux femmes un accès amélioré et équitable aux interventions de nutrition favorisant une alimentation, des pratiques et des services adaptés à l'âge sont renforcés.				
		Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans présentant un retard de croissance* NR : 35,5 % NC : 30 %						
		Pourcentage d'adolescentes de 15 à 19 ans souffrant d'anémie NR : 33 % NC : 25 %						
		Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 mois nourris exclusivement au sein NR : 64 % NC : 75 %						
		Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant un nombre minimum de groupes alimentaires NR : 18 % NC : 35 %						
		Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois considérés comme étant sur la bonne voie dans au moins trois des quatre domaines de développement*	Programme commun de suivi, MICS EDS	1.4. Le Gouvernement et les partenaires disposent de capacités renforcées qui				

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
sensibles aux questions de genre, réactifs aux chocs et de qualité. 4. D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier parmi les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, seront résilientes face aux chocs et aux changements climatiques, et pourront profiter d'une meilleure gestion des déchets, des écosystèmes et des ressources naturelles, notamment en matière d'énergie propre et renouvelable.		NR : 59 % NC : 65 %		leur permettent de mettre en place des installations EAH innovantes et résilientes face aux changements climatiques, et de proposer des services de qualité, inclusifs et gérés en toute sécurité. 1.5. Les familles et les communautés disposent de capacités renforcées, qui leur permettent de procéder à l'enregistrement de la naissance de leurs enfants, d'adopter des pratiques positives et non violentes d'éducation parentale, de discipline, de nutrition et d'hygiène, et de créer une demande en matière de services destinés aux adolescents et à la petite enfance.	internationales, secteur privé			
		Pourcentage de la population ayant au moins recours à des services de base d'approvisionnement en eau potable* NR : 74 % NC : 100 %						
		Pourcentage de la population ayant au moins recours à des services de base d'assainissement* NR : 46 % NC : 65 %						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
3, 4	2. Les filles et les garçons, notamment les adolescents et en particulier les plus vulnérables : suivent leur cursus préprimaire, primaire, secondaire ou parallèle dans un environnement sûr, sain et inclusif ; acquièrent des compétences transférables ; bénéficient de services de protection de l'enfance sensibles aux questions de genre, équitables et inclusifs, y compris dans les situations d'urgence.	<p>Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois participant à un programme d'éducation de la petite enfance</p> <p>NR : 34 % NC : 60 %</p>	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (SIGE)	2.1. Les parties prenantes disposent de capacités renforcées qui leur permettent d'élaborer des politiques, des lois et des règlements financés et appliqués de manière adéquate, visant à mettre en œuvre des interventions résilientes, coordonnées et équitables contre la violence, et à améliorer les environnements d'apprentissage.	Ministère de l'éducation, Ministère du genre, Ministère de la jeunesse et des sports, OSC	9 808	84 062	93 870
		<p>Pourcentage d'enfants en fin de cycle primaire (cinquième et sixième années) atteignant le niveau minimum requis en lecture et en calcul.</p> <p>NR : norme 4 (chichewa : 39 % ; anglais : 18 % ; calcul : 29 %) NR : norme 7 (chichewa : 44,4 % ; anglais : 20,2 % ; calcul : 23,9 %) NC : norme 4 (chichewa : 50 % ; anglais : 25 % ; calcul : 35 %) NC : norme 7 (chichewa : 55 % ; anglais : 27 % ; calcul : 35 %)</p>	Enquête de suivi des résultats d'apprentissage	2.2. Le système éducatif dispose de capacités renforcées qui lui permettent d'offrir un apprentissage résilient, équitable, inclusif et de qualité, facilitant ainsi la transition de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement primaire, et	Ministère de la santé, service de police du Malawi, Bureau national de la statistique			
		<p>Taux de transition de l'enseignement primaire vers le premier cycle de l'enseignement secondaire</p> <p>NR : 42,5 % (42,3 % pour les filles) NC : 48 % (50 % pour les filles)</p>	SIGE					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Nombre de filles et de garçons victimes de violence ayant bénéficié de services relatifs à la santé, à la protection sociale ou à la justice/l'application de la loi</p> <p>NR : 44 252 NC : 71 500</p>	Données RapidPro	<p>favorisant le maintien scolaire.</p> <p>2.3. Les parties prenantes disposent de capacités renforcées qui leur permettent de proposer une offre plus riche en matière d'enseignement non formel et diversifié, en permettant aux apprenants et aux adolescents à risque non scolarisés d'acquérir des compétences transférables.</p>				
		<p>Femmes (âgées de 20 à 24 ans) mariées avant l'âge de 18 ans*</p> <p>NR : 37,7 % NC : 30 %</p>	MICS, EDS	<p>2.4. Le personnel des services sociaux et les institutions sociales disposent de capacités renforcées qui leur permettent de fournir aux enfants ayant survécu à des violences et à des pratiques néfastes des services de réadaptation résilients, durables, inclusifs et</p>				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires, cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				<p>sensibles aux questions de genre.</p> <p>2.5. Les adolescents, les personnes qui s'occupent d'enfants et les communautés : ont accès à des connaissances, à des compétences et à des mécanismes de soutien qui leur permettent de prévenir la violence et les pratiques néfastes ; réclament des services inclusifs et de qualité en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, de santé sexuelle et procréative, et d'éducation.</p>				
1, 3, 4 2. D'ici à 2028, la population du Malawi, en particulier les femmes, les jeunes et les catégories les	3. Les enfants les plus vulnérables vivent dans des communautés résilientes et bénéficient d'une protection sociale et de	Degré de prise en compte des évaluations, des analyses et des recommandations stratégiques dans l'élaboration des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté des enfants.	Rapports d'analyse périodique du secteur	3.1. Les autorités disposent de capacités renforcées qui leur permettent de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer un système de	Bureau national de la statistique, ministères concernés, partenaires de développement	5 323	8 010	13 333

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
plus marginalisées, bénéficiera d'une gouvernance plus inclusive et de qualité, ainsi que d'une participation politique et citoyenne renforcée.	services sociaux intégrés, équitables, réactifs aux chocs, fondés sur des données probantes et dotés de financements efficaces.	NR : L'évaluation de la pauvreté des enfants n'est pas prise en compte ou conserve un poids limité dans les discussions impliquant le Gouvernement ou dans les activités de plaidoyer NC : L'évaluation de la pauvreté des enfants éclaire l'élaboration des documents d'orientation, tels que les plans nationaux de développement		protection sociale efficient, efficace, inclusif, réactif aux chocs et intégré. 3.2. Les autorités disposent de capacités renforcées qui leur permettent de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, des lois et des cadres améliorés en matière de planification, de budgétisation et de financement des prestations de services sociaux.				
		Les prestations sociales ordinaires sont maintenues en temps de crise NR : Non NC : oui	Système d'information sur la gestion des transferts monétaires à vocation sociale		Ministère du genre, partenaires de développement			
		Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)* NR : 32,2 % NC : 35 %	Budget national	3.3. Les autorités publiques nationales et infranationales disposent de capacités renforcées qui leur permettent de produire régulièrement et d'exploiter des données probantes relatives à la pauvreté et à la vulnérabilité des enfants.	Ministère des finances, Comité de finances du gouvernement local, Ministère du gouvernement local, partenaires de développement			

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
1 à 4	4. Efficacité du programme	Indicateurs clés de performance normalisés	InSight	Coordination des programmes ; planification, suivi, établissement de rapports, évaluation, production de données probantes et gestion des connaissances, communication, plaidoyer, partenariats ; innovations, prise en compte transversale des questions de genre, soutien d'urgence et appui opérationnel à la mise en œuvre des programmes.	Bureau national de la statistique, Commission nationale de planification, universités, Ministère de l'information	23 849	14 976	38 825
Montant total des ressources						53 140	220 000	273 140

* Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.